

Proposé par le Conseiller Gustave St Jean  
 Secondé Henri Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Louis Duboisville  
Maire

Jules Léonard  
Secrétaire

Canada

Province du Québec

### Municipalité du Canton Joly

district de Pontiac A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Le Secrétaire Trésorier

Après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum le Secrétaire trésorier adjoint la séance au Comptant et qui avis en sorte donne à tous les conseillers absents.

Canada

### Municipalité du Canton Joly

Province du Québec A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à la ferme, district de Pontiac, avec faute de quorum constaté à la séance du 2 Janvier 1917 et à l'aviso donné à tous les conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Bouthillier, Raoul Labelle, Gustave St Jean et A. Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution, comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Gustave St Jean

que les minutes de la séance du 4 Décembre mil neuf cent seize soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Olivier Dacost soit nommé auditeur des livres de la Municipalité aux conditions précédentes.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean

Secondé .. Henri Godard

que la séance soit levée

Jules Léonard  
Maire

Canada  
Province de Québec  
district de Montcalm  
Aux habitants du Canton Joly

Municipalité du Canton Joly

Cois public et par le présente donné par fils Sedoux bénitain trésorier de la  
dite Municipalité, Président l'office à l'Election Municipale générale de la Municipalité  
du Canton Joly, que la mise en nomination de six conseillers municipaux  
et de l'assesseur le flaine, aura lieu le Mercredi dix février mil neuf cent dix-sept  
à la Salle Publique du Village de Labelle entre dix heure du matin et midi.

Et que, si à l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats  
il y a plus que le nombre voulu des candidats à élire pour les dites charges  
l'ordonne que la votation se fasse le lendemain jeudi 11 février 1917 de huit  
heure du matin à six heure du soir à la dite Salle publique du Village de Labelle  
qui nomme par commission l'assesseur Philias Leblanc comme trésorier de l'Election.

Donné à Labelle le trentième jour de Décembre mil neuf cent seize.

29

## Province de Quebec,

## MUNICIPALITÉ DE

Canton poly.

Le soussigné, Jules Ledoux, domicilié  
dans L'abellé, grand éminent assesseur déposé  
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits  
suyvants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Pacovise de L'abellé et de L'Isle,  
façade de la Salle publique, le troisième jour du mois  
de Décembre mil neuf cent seize, entre midi et une heures  
de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin,  
le vendredi et dimanche, jour de Décembre 1916, étant le dimanche suivant  
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce dixième ..... jour  
du mois de Janvier ..... Mil neuf cent dix-sept .....

*Julia Sedova* ...  
*Scout leader*  
President d. Eclaireur ...

Canada

## Municipalité du Comté de Joly

Province de Québec je soussigné Jules Léonard Létourneau trésorier de la Municipalité du canton Joly étant d'office,  
district de Montcalm, suivant l'article 250 du code Municipal de la Province de Québec, & résident de l'élection Municipale  
des conseillers et du maire des saides Municipalités du canton Joly qui aura lieu en Janvier 1917  
jure que les Saintes Evangiles de bien fidèlement et impartiallement remplir le devoir à cette  
charge et ce au meilleur de ma connaissance et de mon jugement. Ainsi que Dieu me leoit en aïné  
Assurément devant moi à Labelle le trentième  
jour de Décembre mil neuf cent seize  
Signature Jules Léonard Létourneau Maire.

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le dixième  
 district de L'Assomption, jour de janvier mil neuf cent dix-sept à dix heures du matin à la Salle Publique de la  
 Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la  
 Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par moi Président d'élection  
 le trentième jour de décembre mil neuf cent seize dernièrement publié en la dite Municipalité  
 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au présent  
 procès verbal de cette assemblée et demandant aux archives du dit conseil sous la Présidence  
 de M. Léonard Sécrétarie trésorier de la dite Municipalité, Président d'office suivant  
 l'article 250 du code municipal de la Province de Québec.

Avant l'heure de dix heures du matin le Président de l'élection fait lire par  
 le Secrétaire le serment d'officier du Président d'avoir donné pour la présente élection,  
 Ainsi déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les électeurs présents de proposer  
 le Maire et les personnes qui ils veulent choisir comme conseillers locaux et comme Maire.  
 Comme il a été proposé par Messieurs Louis Jérémieville et Raoul Labelle que les candidats ci-dessous  
 12.1.1917 soient mis en nomination comme conseillers de la Municipalité du Canton Joly  
 d' Arthur Labonté cultivateur, J. B. Cédillette cultivateur, Ulysse Brasseur  
 J. A. Robillard cultivateur, Frédéric David cultivateur, Gustave Brisson cultivateur et  
 12.1.17 Julien Brassard cultivateur bulletin admis  
 Proposé par Messieurs Raoul Labelle et Charles Phaneuf  
 que M<sup>r</sup> Louis Jérémieville soit mis en nomination comme Maire de  
 la Municipalité du Canton Joly.

Avant l'heure de midi et ayant été mis en nomination pour le poste  
 de Maire et de conseillers, autant de candidats qu'il y en avait à élire  
 à l'heure et à l'autre des dits postes, l'élection est déclarée close et Monsieur  
 le Président proclame élus par acclamation les candidats ci-dessous nommés  
 En conséquence Monsieur Louis Jérémieville et le maire de la Municipalité du Canton Joly  
 et Messieurs Arthur Labonté, J. B. Cédillette, Ulysse Brasseur, Frédéric David  
 Gustave Brisson et Julien Brassard sont élus conseillers locaux de la  
 dite Municipalité

Donné à Labelle ce dixième jour de janvier mil neuf cent dix-sept

Léonard Sécur  
 Secrétaire  
 Trésorier  
 Président d'élection.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je Louis Juhinville cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu  
district de Montcalm conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes Evangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur  
de ma capacité et de mon jugement ainsi que Dieu me soit en aide  
assermentation devant moi à L'abellle

ce treizième jour de janvier  
mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
pour le district de montcalm

Louis Juhinville

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je Ulric Brousseau cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu  
district de Montcalm conseiller de la Municipalité du canton Joly jure sur les saintes Evangiles  
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide  
assermentation devant moi à L'abellle

Ulric Brousseau

ce huitième jour de janvier  
mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
pour le district de montcalm.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je Arthur Labonté cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu Conseiller  
district de Montcalm de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saintes Evangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

assermentation devant moi à L'abellle

ce huitième jour de février Arthur Labonté

mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
pour le district de montcalm.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je J.B. Lébillotte cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu  
district de Montcalm conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes Evangiles que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de  
mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

assermentation devant moi à L'abellle

ce cinquième jour de février

J.B. Lébillotte

mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
pour le district de montcalm.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province du Québec je soussigné Fred Davis cultivateur du Canton Joly ayant été élu conseiller district de Pontcalvье de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Asernement devant moi à Labelle

ce cinquième jour de février  
mil neuf cent dix sept.

Jules Lédoz  
c. c. s.  
pour le district de mont calv.

Fred Davis

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province du Québec je soussigné Gustave Brisson cultivateur du Canton Joly ayant été élu conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Asernement devant moi à Labelle

ce linoième jour de février  
mil neuf cent dix sept.

Jules Lédoz  
c. c. s.  
pour le district de mont calv.

Gustave Brisson

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province du Québec je soussigné Julien Brassard cultivateur du Canton Joly, ayant été élu conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de ma connaissance et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Asernement devant moi à Labelle

ce linqième jour de février.  
mil neuf cent dix sept.

Jules Lédoz  
c. c. s.  
pour le district de Pontcalv.

Julien Brassard

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

Aux habitants du Canton Joly.

district de Montcalm, avis public est par les présentes donné par Jules Lédoix Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, Président <sup>l'officier</sup> de l'élection municipale du dixième jour de janvier mil neuf cent dix sept, que Monsieur Louis Jodisville a été, par acclamation, élu maire de la Municipalité du Canton Joly et que Messieurs Arthur Labonté, J. B. Léonard, Ulric Brasseur, Frédéric David, Gustave Brisson et Julien Brassard ont été élu par acclamation conseillers municipaux de la dite Municipalité.

Donné à Labelle ce treizième jour de janvier mil neuf cent dix sept.

Jules Lédoix  
Secrétaire Trésorier  
Président de l'élection

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly Je soussigné Jules Lédoix domicilié dans Labelle déclare et dit : que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant une copie à chacun des endroits suivant savoir : Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Paroisse de la habitude et sur la façade de la Salle publique le treizième jour du mois de janvier mil neuf cent dix sept entre midi et une heure de bapts midi et en le lisant à la porte de la dite Eglise à l'issue du service Divin du matin, le quatorzième jour de janvier 1917 étant le Dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce quinzième jour de janvier mil neuf cent dix sept.

Jules Lédoix  
Secrétaire Trésorier  
Président de l'élection

Canada

## Municipalité du canton Joly.

Province de Québec. Au cours d'une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la districte Montcalm, salle ordinaire des séances, le 5<sup>e</sup> jour de Février 1917 à 10 h<sup>1/2</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur le juge Louis Dubimont et Messieurs les Conseillers : Julian Brassard, Gustave Brisson, Fred. Davis J. B. Lédiollette et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. — M<sup>r</sup> Ulric Brousseau absent. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. Davis  
Secondé par " Arthur Labonté  
que la démission comme Inspecteurs de voirie de Messieurs J. B. Lédiollette et Gustave Brisson soient acceptée.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. Davis  
Secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 8 Janvier dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Lédiollette  
Secondé par " Julian Brassard

touant que M<sup>r</sup> Frédéric Davis soit nommé Profane pour l'année 1917

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Lédiollette  
Secondé par " Julian Brassard

que M<sup>r</sup> Auguste Labelle fils soit nommé Inspecteur de voirie pour le Rang A en remplacement de M<sup>r</sup> J. B. Lédiollette démissionnaire que M<sup>r</sup> Auguste Brisson soit nommé Inspecteur de voirie pour le Rang G et H (Mas Kinson) en Remplacement de M<sup>r</sup> Gustave Brisson démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par " Gustave Brisson

de la proposition élaborée et affurie le 4 Décembre dernier re, le bout de lac Labelle soit maintenue comme telle; que le conseil municipal <sup>du canton Joly</sup> serait tout disposé à s'annexer la propriété du bout de lac Labelle des lots N° 16 à 1 du Rang 1 de la Linewe et des lots N° 41 à 33 du Rang A du canton Labelle non incorporé mais conditionnellement à ce qu'ils soient rattachés à l'Eglise de la nativité pour le prêtre et qu'il conservent leurs chemins à leur entretien tel qu'ils sont maintenant établis à les organiser plus tard si c'est nécessaire et que tous les frais pour l'annexion soient à la charge des demandeurs

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J.B. Cédillotte  
Secondé par Arthur Labonté

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés .  
 m à la S<sup>t</sup> des Blancs Saguenay par la Corporation pour livre de poll of 1<sup>st</sup>  
 my a J. Robillard pour Victor Legault pour inscription au registre de vente pour bacs 0.50  
 156X " Adelard Béland " 0.50  
 208X " Godfrid Lafuelle " 0.50  
 135X " Wilfrid Desprez " 0.50  
 Sol à Louis Dubinville par le lot 21 H pour arranger son à la frontière 0.50

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par Fredéric Davis  
que la Sérénité soit levée

Adopté unanimement.

Jules Stobieux  
Secrétaire

Louis Dubinville  
Maire

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
district de Jonquière tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Mars 1917 à 10 h<sup>2</sup> du  
matin conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec à laquelle session sont présents:  
Messieurs le Maire Louis Dubinville et Messieurs les Conseillers  
Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulric Brousseau, J.B. Cédillotte  
et Arthur Labonté, formant quorum sous la Présidence de  
Messieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne,  
par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par Ulric Brousseau  
que les minutes de la Séance du 5 février dernier soient  
acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
Secondé par J.B. Cédillotte

que le contrat d'entretien d'herbe de la montée Chapleau  
soit mis au nom de Joseph Brousseau au lieu d'Ulric Brousseau  
Il en est de même du contrat de la montée Brassard Rang 6.

et de la montagne Brison, que le nom de M<sup>r</sup> Gustave Brison entrepreneur soit remplacé par celui de M<sup>r</sup> Joseph Brison.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillette

Secondé par Arthur Lacombe

que le compte de M<sup>r</sup> Louis Dubinville fils pour bras de voie  
Etabli 17 et Rémoris dans les chemins frontalier de M<sup>r</sup> Frédéric David et  
6.8.3.17 André Brussard, ayant été soumis au Conseil, celui-ci le prend en considération, mais vu l'absence des deux personnes  
intéressées le conseil demande au Secrétaire trésorier d'écrire  
au plaignant le priant d'attendre à la prochaine séance  
ar. 7.8.3.17 pour que l'on puisse prévenir les deux intéressés de avoir à  
a.B. se rendre à la dite séance.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé par " Mme Rousseau

que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi  
M. 8.3.17 Inspecteur de voirie, Joseph Labelle en rempl<sup>t</sup> de Pacifique Labelle R<sup>e</sup> A

ass. 16.7.17 R. B. Abondelius David Joseph David

ass. 16.3.17 D. E. F. Adélard Janssien Head. Belleneuve.

ass. 7.5.17 G. & H. Auguste Brison lui même.

" H. Montauban Joseph Boivin Fred. Lanson

ass. 29.8.17 G. H. Chapleau Dolphine Paradis Daniel Rousseau

ass. 13.3.17 H. (Brison) Orléan de lui même

ass. 16.3.17 P. Clot fil Raudj ch. de la Chapelle.

ass. 25.5.17 J. Renaud H. Recompte Alfred Hugé.

Inspecteur Agraire

ass. 11.5.17 Léonide Phébin en rempl<sup>t</sup> de lui même Côte Nord de la Rivière

ass. 11.5.17 P. E. Leclair (rempli par Aug. Pilon) " " Sud "

Gardien d'Enclos.

ass. 11.5.17 Donat Clément en rempl<sup>t</sup> de lui même Côte Nord de la rivière

(corrigé) ass. 11.5.17 Ed. Sévigny " " Sud "

Evaluateurs:

ass. 26.3.17 Dorothée Belisle en rempl<sup>t</sup> de Pacifique Labelle Père

ass. 11.10.3.17 J. B<sup>e</sup>. Paradis " Denys Lanson

ass. 16.3.17 Évariste St Jean " Romi Godard

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> G. Brisson  
 que l'audition des comptes telle que présentée au Conseil soit acceptée  
 et qu'il soit payé \$80 à M<sup>r</sup> O. Racicot pour son travail  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Secondé par M<sup>r</sup> J. B. Cédillette  
 que Jules Léonard soit réengagé Secrétaire trésorier pour l'exercice 1917  
 aux conditions précédentes

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 Secondé par M<sup>r</sup> Julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Adopté unanimement

Jules Léonard  
Secrétaire

Toussaint Dubois  
Maire

Comune de Québec  
district de Montcalm  
provinde du Québec  
 Municipalité du Canton Joly  
 A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Avril 1917 à 10 heures  
 du matin conformément aux dispositions du code municipale de la  
 Province de Québec, à laduelle session sont présents:  
 Messieurs Arthur Labonté, J. B. Cédillette et Julien Brassard  
 après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum il est  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillette  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labonté  
 que la séance soit remise au lundi 7 mai prochain  
 Adopté unanimement.

Jules Léonard  
Secrétaire

Toussaint Dubois  
Maire

Canada.

## Municipalité du canton Joly.

Provins que la présente session générale du conseil municipal du canton Joly tenu à la District de Portneuf, salle ordinaire des séances, le 7 mai 1917 à 10 h heures du matin  
comme l'abordé conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs  
les conseillers, Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulric Brousseau,  
Arthur Labonté et J. B. Lédiollette formant quorum sous la Présidence  
de Monsieur le Maire, Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B.<sup>le</sup> Lédiollette  
secondé par Ulric Brousseau

que les minutes des séances des 5 mars et 2 avril 1917 soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
secondé par Gustave Brisson

que M<sup>e</sup> Auguste Sigouin soit nommé Inspecteur adjoint pour le  
côté Sud de la Rivière en remplacement de M<sup>e</sup> P. E. Godard.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B.<sup>le</sup> Lédiollette  
secondé par Arthur Labonté

que le Conseil prend en considération la lettre de M<sup>e</sup> Wilfrid Handel  
au sujet de la sortie du Rang E sur le Rang F. M<sup>e</sup> W. Handel  
demandant un surveillant spécial, le conseil nomme M<sup>e</sup> Ch. Martel  
à la dite charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
secondé par Ulric Brousseau

que comme suite à la lettre de M<sup>e</sup> Louis Subinville fils.

Le conseil autorise M<sup>e</sup> le Secrétaire d'Etat à ce monsieur  
de s'adresser aux propriétaires pour sa réclamation, ou bien de faire éparver les objets brisés et de présenter ses comptes au conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B.<sup>le</sup> Lédiollette  
secondé par Julien Brassard

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à acheter 1 livre de rôle  
d'évaluation, et de feuilles volantes pour 1<sup>o</sup>, 1 livre de caisse  
et 1 livre pour les montées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par Mme Brousseau

que le conseil approuvent entièrement la requête faite par les habitants  
du lac Labelle pour obtenir l'achèvement de la continuation du  
chemin sur le bord du lac Labelle tel que tracé il y a plusieurs années.  
ce chemin étant de toute première nécessité pour sortir les colons du bout  
du lac Labelle.

(Adopté unaniment)

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller J. B. Léveillé  
Secondé par Mme Brousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

2914	à Edouard Leveillé par la Intérêssie	Entretien hiver 1916-17 du pont Bonin	4.00
511	à Adolphe Labelle	Monte Filours	8.75
3104	"	Rauzon	35.00
28	Fred. Lavoie	Chapleau	35.00
794	"	Brisson	28.00
3274	Joseph Brousseau	" Brassard G	16.40
1704	"	Renaud	10.00
3314	Joseph Brisson	Odeban	9.00
831	"	Rang T	10.00
5314	"	"	12.00
1654	He. Lacombe	Lots 11 et 15 Rang 1	0.65
654	"	4 1/2	2.50
3314	Aud. Odeban	11, 13, 14, 15 et 16	3.60
834	Jules Brassard	1/2	0.90
3044	par la Corporation	13 et 11	0.50
3044	aux colons	11, 14, 15	0.50
544	à L. Gauthier fils	13, 14, 15 et 16	6.75
1634	J.-J. Lacombe	1/2 partie	1.87
1404	P. Clot fils	"	0.75
2184	P. Clot-Pére	"	2.00
174	L. Gauthier Pére	Prairie Caton	2.25
3044	Jules Brassard	Lots 24, 25, 26	2.25
3104	Adolphe Labelle	a. la montagne	4.00
5314	"	sa frontière	0.50
3104	"	"	0.25
3104	"	"	2.00
3224	O. Gadbois	O. Gadbois	1.00
2504	par les Intérêssies montée Rang H	"	1.00
904	Jos. David	"	2.50
904	par G. Valiquette	"	1.50
904	fille O. Miray	"	2.40
2144	"	"	"
904	Nic. Bédard	"	"
2084	"	"	"
3314	Jos. Brisson	G. Gagné	"
584	"	alp. Belanger Pére	"
2024	"	P. E. Forget	"
5324	"	Chabot	"
9504	par les Intérêssies montée Rang H	"	"
		Prise	"

Suite.

648	à Joseph Boivin par la Corp <sup>t</sup>	pour avoir passé la charrette à Guy Oulan au Noyat.	3.00 P
615	à Guy Oulan par la Interven.	pour défaire le clôture de la monte Brassier.	0.75
931	"	pour faire et maintenir les parts de clôtures	3.00
625	"	"	
838	"	"	
628	par la Corporati	Entretien hiver 1916-17 Prairie de Castor	20.25

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brissot

Secondé par " Ulric Brousseau.

que le conseil demande au Gouvernement le choix suivant pour nos chemins.

monte Brassier Rang G.

X 200..

Chapleau

X 100..

Rang J

300..

Rang I

obtenue

100.. X

lot 36. 37. 38 Rang H

obtenue

100.. X

24. 25 Rang H

" "

100.. X

Prairie de Castor.

X 100..

200..

Proposé en Amendement par M<sup>e</sup> le Conseiller J.B. Cédillotte

Secondé " Arthur Labonté

de ne pas demander d'octroi pour le chemin de la Prairie de Castor  
ont voté pour l'amendement. Messieurs J.B. Cédillotte et Arthur Labonté  
ont voté pour la motion. Principale pionnière Gustave Brissot et Ulric Brousseau  
à part de voix. Monsieur le Maire donne son vote en faveur de l'amendement.  
En conséquence la proposition en amendement est adoptée.Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " J.B. Cédillotte

que le conseil autorise le Secrétaire trésorier à écrire à l'honorable ministre  
de la Colonisation pour demander que la Paroisse n'aie pas à sa  
charge l'entretien du chemin de la Prairie de Castor qui est très couru  
tous les ans la paroisse du Canton Joly ayant à cet égard deux  
chemins parallèles et peu distants l'un de l'autre à entretien, l'un des deux  
(l'ancien chemin) étant suffisant pour le trafic de la Paroisse du  
Canton Joly et de la commune.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Gustave Brissot,

que le conseil du Canton Joly donne ordre au Secrétaire trésorier de donner  
avis à la poste de l'église qui un règlement sera passé à la prochaine  
séance pour percevoir une taxe de 1<sup>o</sup> dans la paroisse pour rembourser les dépenses  
au 31 Décembre 1916

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Cédillette  
Secondé par Mme Brousseau

que le nom de Aug. Brinon pour la partie des lots n°14 et n°15 Rang G du bord du lac  
puisque y compris le chemin de Bois dont remplace au Rôle d'évaluation par celui  
de M<sup>r</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
Secondé par Gustave Bussières

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Pédoue*  
Secrétaire

*X*  
Louis Subinville  
Maire

Camerota

Municipalité du Canton Joly.

Provin a quatuor à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à  
l'instar de Montcalm la salle ordinaire le 5 juin 1917 à 10 heures du matin, conformément  
comme tellement aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents: Monsieur le Maire Louis Subinville et  
Messieurs les Conseillers Julien Brassard et Fred David.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par - " - Julian Brassard

avis donné auquel est que la séance soit adjournée au terme de juillet

Adopté unanimement

*Jules Pédoue*  
Secrétaire

*X*  
Louis Subinville  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly, convoquée d'urgence  
 distante d'environ 10 ans, tenue à la salle ordinaire des séances, le 12 juin 1917, à 10 h<sup>e</sup> du matin  
 devant la ville conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et  
 Messieurs les conseillers, Julien Brassard, Fred. David, Ulysse Brousseau,  
 Arthur Labonté et J. B. Cédillette formant quorum sous la Présidence  
 de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par — J. B. Cédillette

que M<sup>r</sup> Louis Jubinville soit autorisé à voir M<sup>r</sup> l'avocat Delage à propos de  
 l'avis donné par M<sup>r</sup> P. E. Forget au sujet de la Prairie de Castor et autres  
 questions à propos de ce chemin, qui en même temps le conseil nomme  
 M<sup>r</sup> Julien Brassard, J. B. Cédillette et Louis Jubinville pour aller examiner le  
 chemin en question et faire rapport au Conseil Vendredi prochain après-midi 15 h<sup>e</sup>

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Cédillette

Secondé par — Ulysse Brousseau

que la lettre au ministre de la Colonisation telle que lue au Conseil par le Secrétaire  
 et reproduite ci-dessous soit approuvée et envoyée de suite

(Adopté unanimement.)

Labellé 12.6.17 A l'honorable ministre de la Colonisation - Québec.

Monsieur le ministre.

Je suis chargé par le Conseil de la Municipalité du Canton Joly de vous demander  
 à ce que l'entretien du chemin de la Prairie de Castor situé dans les limites de la  
 Paroisse du Canton Joly ne soit plus à la charge de la dite Paroisse. Ce chemin est le  
 trait d'union entre la Municipalité de La Prairie et le Village de Labellé et toutefois par  
 lequel il n'y a aucune construction quelconque ni habitation d'habitants de la Paroisse  
 et son entretien est très coûteux et au dessus des forces de la Municipalité du Canton Joly.  
 Toutefois que la Paroisse a depuis longtemps d'amies et devant l'absence d'habitants  
 de la Paroisse, un chemin presque parallèle à celui de la Prairie de Castor et très  
 peu de temps fait à l'autre, le vieux chemin étant suffisant pour le trafic  
 de la Paroisse du Canton Joly et de La Prairie.

J'ose espérer que vous portez une attention spéciale à la demande de la  
 Paroisse du Canton Joly et dans l'attente de recevoir de vos nouvelles à ce sujet je vous prie

Proposé par le conseiller Arthur Labonté

Secondé par — U. Brousseau

que la séance soit adjournée à vendredi 15 h<sup>e</sup> après-midi  
 à M<sup>r</sup> Louis Jubinville

(Adopté unanimement.)

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale du conseil municipal du canton Joly comme district de Montcalm tenu à l'assemblée en séance du 12 courant tenue à la salle Comté Labille. ordinaire des séances le 15 juin 1917 à 2 heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard Fred. David Ulric Brousseau, Arthur Labonté et J. B. Léodard formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par - " Ulric Brousseau

que : après avoir en connaissance du rapport de la consultation faite par M<sup>e</sup> L. Jabinville auprès de M<sup>e</sup> A. Dolage le conseil décide de faire réparer le chemin de la Prairie de Castor aux endroits les plus dangereux et aussi de faire une requête signée par tous les contribuables de la Paroisse du Canton Joly demandant au Gouvernement la fermeture du dit chemin de la Prairie de Castor ou tout au moins que la Paroisse soit détachée de son entretien lequel peut coûter environ 2500\$ annuellement Hiver et été. et vu que la Paroisse a un autre chemin suffisant pour le trafic de la Prairie et de la Paroisse du Canton Joly, lequel est pas lui-même déjà très onéreux d'entretien pour le Trésorier. et de plus le Conseil donne ordre à M<sup>e</sup> Trésorier de voter à M<sup>e</sup> Oscar Daban d'avoir à faire les travaux de déparation le plus tôt possible.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
Secondé par - " Fred. David

que la séance soit adjournée au 3 juillet prochain

Adopté unanimement

*Julia Pedoux*  
secrétaire

*Louis Jabinville*  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 3 juillet 1917 à 10 $\frac{1}{2}$  heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents l'ancien Maire Louis Juhimville et Messieurs les Conseillers, Julian Brassard, Fred David, Ulric Brousseau, J.B. Léobillette formant quorum sous la Présidence de l'ancien Maire.

Il est ordonné et statué à ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par le Conseiller J.B. Léobillette

Secondé par Ulric Brousseau

que les minutes des séances des 7 mai - 5, 12 et 15 juin dernier soient acceptées et signées.

(Adopté unanimement)

Proposé par l'ancien Maire Julian Brassard

Secondé par Fred David

que après lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis donné par le Secrétaire trésorier le 26 Mai 1917 au sujet de la Taxe Municipale de 1917 le Règlement n° 38 tel que ci-dessous soit homologué et signé par l'ancien Maire et le Secrétaire trésorier.

Règlement n° 38

Éixant le taux de la Taxe Municipale pour 1917.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le 3 juillet 1917 à 10 $\frac{1}{2}$  heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Messieurs le Maire Louis Juhimville et Messieurs le Conseiller Julian Brassard, Fred David, Ulric Brousseau et J.B. Léobillette

Proposé par M. le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par . . . . . Fred David

et résolu unanimement que le règlement ci-après soit homologué.

Attendu qu'à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue le 7 mai 1917 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement concernant le taux de la Taxe Municipale pour l'année 1917 et à donner avis public en conséquence.

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lus au Conseil.

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considérant  
 Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent soixante  
 deux dollars et cinquante deux cents soit frélevée par cotisation  
 ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la  
 Municipalité du Canton Joly pour renouveler les dépenses de l'année  
 finissant le 31 Décembre 1916 savoir :

Loges de la Salle Publique	30.00
Travaux de chemin	240.22
Salarié du Secrétaire	75.00
Intérêt.	88.37
Audition	5.00
Election	6.50
Dépenses diverses.	17.43
	462.52

Apres délibération . il est ordonné et statué par règlement  
 du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit :  
 qu'afin de renouveler la somme de quatre cent soixante deux dollars  
 et cinquante deux cents mis par la Corporation pour les causes  
 et raisons ci dessus , une taxe ou imposition de un piastre dans  
 chaque cent piastres de la valeur cotière des biens imposables de la  
 Municipalité du Canton Joly soit par les présentes imposé et deve  
 nu frélevé à la manière voulue par la loi et que le Secrétaire du  
 Conseil au Bureau duquel la dite somme de 462.52 a été cotisée et  
 collectée comme sur dit sera due et payable , sera tenue de faire  
 un rôle de perception aux fins de frélever par voie de taxation  
 directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après  
 la publication du présent règlement .

Donné à Labelle ce troisième jour de juillet mil neuf cent dix sept  
 signé : *Paul Labelle* *Adolphe maniement*  
*Secrétaire* *Paul Labelle*

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller *J. B. Cédille*  
 secondé par *Ulysse Brousseau*

que l'<sup>e</sup> Inspecteur Pierre Clot fils soit autorisé à dépenser  
 \$30<sup>00</sup> dans la frontière de Range J  
 .10<sup>00</sup> dans la frontière Parton

et en ce qui concerne le pont H. Labelle qui est en très mauvais état  
 le Conseil autorise l'<sup>e</sup> Inspecteur Clot à réparer de suite ce qui est le plus urgent  
 et charge au même temps M<sup>e</sup> Fred David à réparer plus sérieusement le dit pont  
 la semaine prochaine au meilleur des intérêts de la Corporation

*Adolphe maniement*

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par — — J.B. Lédiollette  
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

138	à Léopold Lafontaine par la fonte Brisson, orban	2 fous d'ouvrage le 23.5.17	3.00
83			
50	à Louis Dubreuil		3.00
83			
sol c		repas à font - le 13.6.17	0.50
83			
50		— — — le 16.6.17	1.00
83			
63	à Alfred Gingras par la C <sup>o</sup> Entretien d'hiver lot 21 I		2.40
nn			
24	par Art. Labonte	23	3.45
46	par Al. Gingras	24	3.08
nn	par la C <sup>o</sup>	26	2.40
26	par Charles Martin	27	3.08
197	par Chas. Labonte	25	16.89
			2.48

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Fred David  
Secondé par — — Miss Brousseau

que le conseil donne à l'<sup>e</sup> Charles Martin Père le patmage du lot n<sup>o</sup> 66 Rang I à charge de l'entretien du chemin et si M<sup>r</sup> Martin fait de la clôture il pourra l'enlever dans le cas où ce lot serait vendu par le Gouvernement.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par — — Fred. David.

que le conseil donne à l'<sup>e</sup> L. Gauthier fils le foin des lots des Gagnon à charge d'entretenir le chemin.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller J.B. Lédiollette  
Secondé par — — Julien Brassard

qui en considération de la requête de l'<sup>e</sup> Wilfrid Martel demandant un surveillant spécial au sujet de la sortie du Rang E, le conseil nomme à cette fonction l'<sup>e</sup> Charles Martin Père ici présent et acceptant.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Miss Brousseau  
Secondé par — — Fred. David.

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Lédiollette  
Sec. 2<sup>me</sup>

Louis Dubreuil  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la distict de L'Oréale, salle ordinaire des séances, le 13 Août 1917 à 10<sup>h</sup> heure. M. Martin  
comme siège à l'afournement fait d'un quorum en date du 8 Courant et  
avis donné aux conseillers absents. Conformément aux dispositions  
du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont  
présents. Nommo le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard,  
Gustave Brisson, Fred. David, Arthur Labonté, J.B. Léonard et Wm. Breuscan  
formant quorum sous la Présidence de l'aire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers  
Gustave Brisson, Fred. David, Arthur Labonté, J.B. Léonard et Wm. Breuscan

formant quorum sous la Présidence de l'aire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers  
Gustave Brisson, Fred. David, Arthur Labonté, J.B. Léonard et Wm. Breuscan

commes suit:

Proposé par M. le conseiller Fred. David,

Seconde par ——— J.B. Léonard

que les minutes de la séance du 3 juillet derniers soient acceptées et signées  
adopté unanimement.

Proposé par M. le conseiller Julien Brassard.

Seconde par ——— Fred. David

que le procès verbal du surintendant spécial M. Charles Martin au sujet  
de la sortie du Rang E. tel que lu au conseil et reproduit ci-dessous.

\* soit homologué sauf que le conseil décide que les travaux d'entretien  
du chemin soient exécutés cet automne vers le 15 Octobre sous la jurisdiction  
de l'Inspecteur de voirie comme stipulé au procès verbal.

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Procès verbal du Surintendant spécial Charles Martin pour dresser

Province de Québec un procès verbal au sujet de la sortie du Rang E. sur le Rang F  
district de L'Oréale du Canton Joly.

M. Charles Martin ayant été à une session régulière du Conseil  
du Canton Joly en date du 3 juillet 1917, nommé surintendant  
spécial pour, sur l'ordre du Conseil agir et faire un procès verbal  
au sujet de la sortie du Rang E sur le Rang F du Canton Joly,  
ai l'honneur de faire rapport que j'ai prêté le serment voulu  
par la loi et que j'ai donné le septième jour de juillet 1917, sous ma  
signature en ma qualité de surintendant spécial, avis public affiché  
et lu à la porte de l'église Paroissiale de Labelle et que par le dit  
avis j'ai convoqué une assemblée de personnes intéressées et de celles  
qui peuvent être déclarées intéressées au dit chemin pour être tenu  
le 9 juillet 1917 à 10 heures du matin au chemin de M<sup>r</sup> Wilfrid Vautour

que conformément à l'avis susmentionné j'ai, aux dates dates  
et lieu donné audience et donné tenir la dite assemblée à  
laquelle étaient présents M<sup>r</sup> W. Vautour, Raoul Labelle et Pierre Robin

Après avoir entendu et vus les raisons et renseignement donné par les personnes présentes et m'être rendu avec elles sur le lieu j'ai, en conscience dressé le procès verbal suivant savoir :

Que une route soit ouverte à partir du chemin de fer du C.P.R. au point bordé du lot n° 35 du Rang F de Lanton poly, longeant la ligne qui sépare le Rang lot 35 du Rang F, des lots lots 7 et 8 du Rang D, jusqu'au chemin de fer actuellement existant et aboutissant à proximité de l'école publique n° 4. Cette route aura Vingt six (26) pieds de largeur d'une clôture à l'autre, mais la largeur de roulement n'aura pas plus de quinze pieds de largeur (ce qui peut arriver un bon roulement) avec l'embase de chaque côté d'une profondeur et largeur suffisante pour couvrir les eaux, tant du chemin que des terrains avoisinant. La clôture de chaque côté de la route seront en fil de fer à l'épreuve des animaux avec 5 rangs de fil et poteaux en côte de six en six pieds de distance l'un de l'autre. Un côté de cette route sera clôturé par les 3 intérieurs des lots n° 7 et 8 du Rang D et 35 du Rang F. L'autre côté de la clôture ainsi que les bravures se confondent, et d'entretien de la dite route seront à la charge de tous les Intérêts de la montagne toujours actuellement existante au prorata de la superficie de leur terrains.

La C<sup>a</sup> du C.P.R. devra construire une traverse publique sur la voie du chemin de fer, c'est à dire pointer la voie pour en faciliter l'accès au roulement et établir à chaque côté du chemin des obstacles en bois pour empêcher les animaux de prendre la route comme cela se pratique généralement aux passages publics traversant ses lignes de chemin de fer.

La construction de la deuxième moitié de la clôture sera faite sous la juridiction et la surveillance de l'Inspecteur de l'arrondissement, après avoir été vendue préalablement aux enchères publiques sur les lieux aux lots et heure fixées ultérieurement par un avis public, légalement donné à la porte de l'église.

La construction de la route ainsi que son entretien seront faits par les Intérêts ou leurs représentants au prorata de la superficie de leur terrains suivant le rôle d'évaluation actuellement en force, et la municipalité du Lanton poly.

Les travaux ci-dessus mentionnés devront être finis au plus tard le premier juillet 1918 et si le nouveau chemin n'est pas fait cette année l'entretien de la route au chemin actuellement existant sera à la charge des Intérêts dont ci-dessous la liste.

La route ci-dessus ordonnée sera à la charge des Intérêts auxquels apres l'homologation du présent procès verbal

liste des Intérêts à la route objet du présent procès verbal.

Mr X Dame V <sup>e</sup> Et. milloours.	lot n° 4 Rang D	100 acs
202X Joseph milloours	. . 5 .	80 "

		Repas. 1.80
48 Hermida Labelle fils	lot n° 6 Rang J.	76 ares
528 Wilfrid hauteur	" 7 "	61 "
298 Pierre Robie	" 8 "	59 "
108 Stanislas Guilloux	" 9 "	54 "
218 Raoul Labelle	" 10 "	38 "
"	" 35 " F	71 "
48 Stanislas Lavallée	" 36 "	96 "
"	" 37 "	108 "
218 Hector Valiquette	" 38 "	118 "
528 Leopold Bellemare	" 40 "	213 "
528 Wilfrid hauteur	" 35 " E	82 "
218 Adélard Dauphin	" 39 " F	122 "

16. Labelle fils  
 P. milion pour mes honoraires de déplacement, avis à confection  
 du procès verbal ci-dessous, soixante et quinze centimes par lot  
 payable par les Intéressés.

Fait et signé à Labelle ce Vingt six juillet mil neuf cent dix sept

Signature Charles Martin

Déposé au Bureau du Conseil Municipal du Canton, le Vingt sixième jour de juillet mil neuf cent dix sept.

Signature Charles Martin  
 mandat spécial.  
 adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par Fred. David

qu'à la requête de Fr. P. E. Forget et aux frais d'icelui et de l'le S. Bastey,  
 le fils Brassard soit nommé mandat spécial pour dresser un procès verbal  
 pour donner à Fr. P. E. Forget sa frontière sur la Prairie de la Prairie  
 de Castor, et pour fermer l'ancien chemin depuis la Prairie de Castor  
 à l'emplacement de Fr. Louis Dubois. Anciennement hap. Et signé

(adopté)

Proposé par l'le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par Wm. Rousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

Par la Corporation pour réparer le pont de H. Labelle Rang J

198 à Fred. David Père - \$ 9.40

P. à Fred. David fils 10.20

P. à Fred. Mayer 7.30

198: Fred. Daniel fils 7.30 34.90

Par la Corporation

1000 francs de bâtières et fonds 12.00

Par la Corporation à Louis Gauthier fils.	
Bravane dans la monté du Rang J	4.50
frontière lot 13 i	5.00
Paxton	9.00
Alex. Côté	18.50
Murray	6.00
	42.50
97t à Louis Gauthier Père . Bravane frontière Paxton	4.00
MT à Julien Brassard	6.00
MT à Henri Brassard	6.00
Par la Corporation Réparation chemin Prairie de Castor	
MT à Pierre Saindon	6.00
MT à Jér. Saindon	5.00
MT à Aboudius Légaré	5.00
MT à Arthur Légaré	5.00
68t à Aug. Orban	4.00
68t à St. Drouin	2.75
	27.75
Par la Corporation Réparation chemin lots 24, 25, 26	
MT à Pierre Saindon	1.00
MT à Jér. Saindon	1.00
MT à Aboudius Légaré	1.00
MT à Aug. Orban	1.00
68t à St. Drouin	1.00
	5.00
Par la monté Brisson Orban,	
MT à Pierre Saindon	2.00
MT à Jér. Saindon	2.00
MT à Aboudius Légaré	2.00
MT à Arthur Légaré	1.00
68t à Aug. Orban	3.00
68t à St. Drouin	2.78
80t à St. Dufresne	1.15
	13.93

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred David

Secondé par " Jules Brassard

que la séance soit adjournée au lundi 20 octobre 10 h du matin

Adopté unanimement.

Appelé au  
Meeting  
0.15.8.17

Jules Brassard  
Secrétaire

Louis Dubois aille  
Maire

Canada

Municipalité du canton Joly

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du canton Joly comme suit  
 district de Pontefonds à l'afournement en séance du 13 et tenue à la salle ordinaire de séances  
 Comté Labelle.  
 le 20 octobre 1917 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du  
 code municipal de la Province de Québec, à laquelle session tout présent:  
 Monsieur le Maire Louis Faucheuille et Messieurs le conseiller Julien Brassard  
 d'Ulysse Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence  
 de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Ulysse Brousseau  
 secondé par " Julian Brassard  
 que les minutes de la séance du 13 octobre soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " Julian Brassard  
 que M<sup>r</sup> P. E. Godard soit nommé conducteur des travaux à faire dans  
 le rang H lots 36, 37 et 38 suivant actes du gouvernement T. E. 691 \$100"  
 que M<sup>r</sup> Charles Martin soit nommé conducteur des travaux à faire dans  
 le rang I lots 24 à 26 suivant actes du gouvernement T. E. 690 \$100"  
 et que Monsieur le Maire voie avec les conducteurs ci-dessus nommés  
 les travaux qui il y aurait à faire pour employer le plus utilement possible  
 les actes obtenu.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Julian Brassard  
 secondé par " Ulysse Brousseau  
 que le rôle d'évaluation dressé par Messieurs les évaluateurs Dostie Belisle  
 Évariste Léveillé et M<sup>r</sup> Laverdière soit homologué sauf les changements ci-dessous

X	n°39	Julien Brassard	par le rôle d'évaluation de 650 à 600"
X	n°40	Henri Brassard	de 680 à 730"
X	n°64	Alphonse Belanger fil	de 370 à 450"
X	n°124	Thomas Labonté	de 110 à 100"
X	n°125	Charles Martin	de 275 à 325.00

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " Ulysse Brousseau  
 que, en cas on un acheteur se présente pour acheter le lots appartenant  
 à la corporation du canton Joly, le conseil autorise Monsieur le Maire et  
 le trésorier à leur qualité respective à passer les contrats au  
 mieux des intérêts de la municipalité.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " Julian Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Leclercq  
 Secrétaire*

*Louis Duboisville  
 Maire*

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue distict d'officiel, à la Salle ordinaire des séances le 4 Septembre 1917 à 10 heure du matin Comté de Labelle. conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire de Jubinville et M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 À pris une heure d'attente le décret de quorum ayant été constaté la séance est adjourné au lundi 1<sup>er</sup> Octobre 1917 et qu'avise en soit donné aux conseillers absents.

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly distict d'officiel, tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> octobre 1917 à 10 heure Comté de Labelle du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julian Brassard, Gustave Brisson, J. B. Cédillette et Ulric Brousseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Cédillette  
 secondé par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 20 Août dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

a suivre.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par J. B<sup>e</sup> Cédillette

que le Secré. trésorier réponde à la lettre de l'ami du ministre de la colonisation en date du 24 Août dernier n° 2/10/16 pour lui demander de plus amples explications sur le contenu de sa lettre re la Prairie de Castor "parce que nous pourrions mal interpréter les articles du nouveau code".

*date le 2.10.17*  
En attendant le conseil décide de mettre à chaque bout du chemin de la Prairie de Castor des pancartes indiquant que ce chemin n'est pas un chemin municipal et que tout qui s'en sent le fait à ses risques et péril, et que ces pancartes une fois terminées soient placées par l'inspecteur de voirie.

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
Secondé par " Julian Brassard

*date le 3.10.17*  
de donner avis à tous les inspecteurs de voirie d'avoir à faire un examen sérieux de tous les chemins sous leur juridiction et de les faire mettre en bon état spécialement la Porte Brisson - Orban et les frontières des lots y intéressant et les deux chemins du bord du lac Labelle et on l'indigne de donner ordre à l'inspecteur Auguste Orban d'avoir à réparer un pontag. dangereux dans la Prairie de Castor

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillette  
Secondé par " Ulric Brousseau

X que la démission de l<sup>e</sup> Adelang Dauphin comme inspecteur de Voirie pour les Rangs D. E. F. soit acceptée et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup> Raoul Labelle ici présent qui accepte et est assurément siéante tenante

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson  
Secondé par " Julian Brassard

*date le 6.10.17*  
que le procès verbal dressé par le surintendant spécial l<sup>e</sup> Charles Martin concernant la sortie du Rang E sur le Rang F. homologué en séance du 13 Août dernier soit animé en ce sens que les clôtures soient faite de brise avec les barrières d'ouverture du chemin, qu'avis de la vente de ces clôtures soit donné le Dimanche 7 Novembre pour être vendue le mardi 16 de ce mois sur les lieux par l'inspecteur de voirie et adjugé au plus bas échassier ayant les garanties suffisantes pour l'exécution de ces barrières, et de donner avis à la C<sup>e</sup> du C.P.R. d'avoir à faire immédiatement les travaux qui lui incombe suivant le procès verbal

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte  
Secondé par Ulysse Brousseau

que le Rôle d'évaluation soit modifié comme suit:

X remplacer le nom de M<sup>e</sup> Ch. Bellemare par celui de M<sup>e</sup> Jos. Milford Nauel pour le lot 40 Ft.

X " M<sup>e</sup> bel-lafontaine , la Dame Cordeletta Lenoir pour une de ses maisons  
que l'évaluation de Dame Cordeletta Lenoir soit fixée à 25<sup>00</sup> pour le terrain et 75<sup>00</sup> pour le batiment.  
X " M<sup>e</sup> bel-lafontaine soit réduite à 100<sup>00</sup> sur les Batiments.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par J. B<sup>le</sup> Cédillotte

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

\*\*\* à M<sup>e</sup> P. E. Forget par la Corporation pour brûler de boissons dans la Prairie de Castor # 5<sup>75</sup>

164<sup>00</sup> Par la Intérêse de la Montée Brassard Rang 9.

313 <sup>00</sup> à Auguste Brisson Travoux été 1917	4 fours seul	6.00	1.12	
313 <sup>00</sup> à Gustave " fils "	2 fours	1.00	3.00	
313 <sup>00</sup> à Damier " fils "	2 "	"	0.00	
313 <sup>00</sup> à Alph. Belanger fils	2 "	"	3.00	
313 <sup>00</sup> à M <sup>e</sup> belina	2 "	"	3.00	
313 <sup>00</sup> à Jos. Sandon fils	2 "	"	3.00	
313 <sup>00</sup> à Pierre "	2 "	"	3.00	
313 <sup>00</sup> à Jos. " Pierre "	1/2 "	"	0.75	
313 <sup>00</sup> à Alcide Boissy	2 "	"	3.00	
313 <sup>00</sup> Gustave Brisson Par	1 "	"	1.50	31.12

\*\*\* Par la Corporation lot n° 16 Rang H.

313<sup>00</sup> à Auguste Brisson Travoux été 1917 1/2 four 4.50

313<sup>00</sup> à Charles Boissy " " " 4.50 9.00

250<sup>00</sup> Par les Intérêses montée Rang H.

313<sup>00</sup> à Auguste Brisson Travoux été 1917 1/2 four 0.75

313<sup>00</sup> à Charles Boissy " " " 1.12 1.87

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte

Secondé par Ulysse Brousseau

que le Conseil autorise le Secrétaire trésorier à payer à M<sup>e</sup> Jos. Sandon la Balance  
de la clôture qu'il a faite dans la montée Brisson # 20<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte

Secondé par Ulysse Brousseau

que le Secrétaire trésorier écrive à M<sup>e</sup> Aug. Orban que comme convenu précédemment il ait à  
faire payer par M<sup>e</sup> P. E. Forget la part de clôture qui a été faite pour son compte si non il aura  
à la payer lui-même.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 secondé par " Julian Brassard  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Pédoux  
 Secrétaire

Louis Duboisville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Canton Joly  
 district de Montcalm tenue à la Salle ordinaire des séances le 5 novembre 1917 à  
 10 h<sup>15</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal  
 de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les Conseillers  
 Fred. David, Arthur Labonté et J. B. Pédillotte formant  
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " Fred. David

que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> octobre soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

secondé par " Arthur Labonté

que l'Inspecteur de voirie Raoul Labelle soit autorisé à arranger  
 le pont de sortie de l'<sup>e</sup> W. Hantel chez R. Labelle pour qui il fût  
 fourni convenablement et ce à la charge de la Municipalité  
 et que le Secrétaire trésorier donne un nouvel avis à la C<sup>e</sup> du C.P.R.  
 d'avoir à faire son crossing de l'île.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte

secondé par " Fred. David

que le compte de la nouvelle montée il y a peu présenté par l'Inspecteur  
 de Voirie Raoul Labelle soit accepté et reparti par le Secrétaire  
 entre tous les intérêts à la dite montée

Adopté unanimement

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Pédillotte

secondé par " Arthur Labonté

que Monsieur le Maire et le Secrétaire trésorier en leur qualité respective  
 soient autorisés à renouveler les billets promissoires du par la Corporation

à leur échéance et suivant le désir des prêteurs.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller J. B. Cédillette

Secondé par " Fred David

que les lots 20. 21 Rang H soient vendus au conseil de comté pour  
peines d'a.

Adopté unanimement.

M<sup>e</sup> Raoul Labelle demandant une clôture neuve sur le bord du lac Labelle sur toute la longueur du lot n° 22 Rang H et qu'avis soit donné à l'Inspecteur de voirie d'aller mesurer cette clôture pour en faire la Répartition, et qu'avis soit donné légalement à tous les intéressés d'avoir à faire leur part de clôture au printemps.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Fred. David

Secondé par " Anth. Labonté

que la séance soit levée

Jules Pédoux  
Paul Boisvert

Adopté unanimement.  
Louis Dubreuilville,  
Maire

Portant du Comt de la nouvelle Monté Giljous.

ont travaillé.

			répartition	légale	net
29 t Pierre Roblin	10 h		1/4 St. Giljous lot 4 8.	100 ac. 44 1/2	3.28 2.74
53 t Amel Nantel	10 h		for Giljous .. 5.	80	2.62 2.20
311 t Ad. Labelle	7 h	2.40	Born. Labelle .. 6 "	76	2.50 2.06
311 t Rom. Labelle	10 h 2 chx	4.00	W. Nantel .. 7 "	61	5.31 2.00 1.68
311 t Rom. Labelle	10 h	2.00	7.40 P. Roblin .. 8.	59	2.97 1.97 1.62
47 t Hector Lavalle	9 h.		St. Giljous .. 9.	54	1.04 1.77 1.48
52 t P. Giljous, Nantel	9 h.	1.80	Raoul Labelle .. 10 "	38	311 t 1.25 1.04
52 t H. "	7 h	1.00	2.80	35 1/2	72 311 t 2.35 1.98
47 t Rom. Labelle	8 1/2		1.70	St. Lavalle .. 36.37	204 47 t 6.69 5.60
10 t Stan Giljous	3 1/2	0.70	0.70	Hort. Valiquette .. 38.	128 22 t 4.20 3.50
10 t Rom. "	8 1/2	1.70	2.40	Adel Dauphin .. 39.	127 312 t 4.00 3.34
20 t G. Labelle (for. Giljous)	8 1/2 1 ch.		2.55	J. Giljous Nantel .. 40.	213 52 t 7.00 5.84
41 t C. Giljous	10 t 1/2 8 1/2 1 ch.		2.55	W. Nantel .. 35 1/2	82 52 t 2.69 2.21
Port 24 Pierre Roblin	1 cédé	0.50			128 9 # 42.32 35.32
311 t Raoul Labelle	337 bois et clous	6.82			
311 t " "	7 h	1.40			
311 t Ad. Labelle	7 h.	1.40	10.12		
			35.32		
20% Rep	"		7.00		
			42.32		

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle District de l'ordre ordinaire des séances le 3 Décembre 1917 à 10 h heures du matin conformément  
comme l'indique aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle  
une session sont présents l'onsieur le faire Louis Dubois et Messieurs les  
conseillers, Julien Brassard - Gustave Brisson, Fred David, Ad. Labonté  
Alvin Brousseau et J. B. Léonard formant quorum sous la Présidence  
de l'onsieur le faire.

Il est ordonné et statué et ce conseille statue et ordonne par  
résolution comme suit:

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller L. Brisson  
Secondé par J. B. Léonard

que les Minutes de la Séance du 5 novembre 1917 soient acceptées et signées  
Adopté unanimement  
Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David  
Secondé J. B. Léonard

que comme suite à la lettre de la Commission des chemins de fer du 17 Nov. 1917  
N° 28304 le Conseil autorise le Secrétaire trésorier à s'informer auprès  
du Département de la Colonisation pour savoir si la balane du Rang E  
est à dire des lots 36 à 40 inclusivement est arpentée avec borne x et si  
ce lots sont pris par quelques colons, et ce pour savoir si, dans le cas  
où ces lots sont pris et si on doit sortir le dit Rang E, le conseil du  
Canton Joly peut force la C<sup>e</sup> du C.P.R à nous faire un crossing public.

Jusqu'à présent à notre connaissance il y a un lot occupé le 35<sup>E</sup>  
et l'habitant a exigé du Conseil une sortie, que on lui a accordé et qui  
est faite, il ne reste plus qu'à traverser le chemin de fer. Nous avons demandé  
au C.P.R. Un passage public (crossing) La Commission des chemins de fer nous  
répond que "les traversées de chemin public que l'on désire établir après la construction  
d'un chemin relevant de l'autorité du Gouvernement de la Province, ne s'accordent  
qu'à la condition d'en faire payer les frais d'établissement et d'entretien  
par la municipalité intéressée."

Et ce Vrai?

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé Fred. David

que les commissions ci-dessous pour l'entretien des chemins d'hiver 1917/18  
soient acceptées, que le Secrétaire trésorier donne avis à chacun des  
adjudicataires et leur fasse signer un contrat.

At. S. 12.17	monté du Rang J.	Julie Brassard	# 15.00
soit	soit		
298	Langoy	J. B. Brisson	, 40.00
W.M.			

143

av. 5.12.17	montic Chapleau.	Jos. Brousseau	\$ 40. <sup>00</sup>
"	Brassard Rang J.	Alp. Belanger	" 25.00
"	Renaud	Hermi Godard	" 15.00
"	" Orban	Aug. Orban	" 10.00
"	Pont Boivin	Nichel Boivin	" 7.00

fait le 8.12.17 qu'il soit donné des nouveaux avis de vente pour la montic Filion et la fontee Brisson. et que au ce qui concerne les montes du sentier inspect Rang H. et du Rang J. chemin de la Chapelle elles soient laines le 5.12.17 aux soins des inspecteurs respectifs.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par " Gustave Brisson

que le Conseil accepte l'offre de M<sup>e</sup> Jules Brassard c'est à dire la somme de \$ 25<sup>00</sup>, dans de bons papiers pour la production de bûches pour le terrains de Gagnons et que suivant autorisation par résolution en séance du 20 Octobre 1917 M<sup>e</sup> le Maire et le trésorier passent le contrat avec M<sup>e</sup> Jules Brassard. Le conseil autorise le Secré. trésorier à prendre le billet de M<sup>e</sup> Brassard. pour le montant ci-dessus à un an avec intérêt 6%, le paiement de ce billet peut être anticipé.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Jos. Brousseau

av. 5.12.17 de faire vendre au Conseil de Comté le lot n° 15 du Rang J. appartenant à M<sup>e</sup> Léonine Vincay et qu'aviser lui en soit donné ainsi qu'à M<sup>e</sup> le conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé " J. B. Cédillotte

que le Secrétaire trésorier soit nommé Président d'Election et qui lui soit alloué \$ 5<sup>00</sup> pour son travail

Adopté unanimement

Conformément à l'art. 249 du Code municipal. l'on procède au tirage au sort de 3 conseillers qui doivent sortir de charge.

Julien Brassard. Gustave Brisson sont les 3 élus du tirage. J. B. Cédillotte. Julian Brassard & Gustave Brisson sont les 3 élus du sort et par conséquent sortent de charge.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson

Secondé par " Julian Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Félix Fedoux  
Secré. Bureau*

*Louis Jardimaille  
Maire*

À Labelle comté de Labelle district de Montcalm ce troisième jour de Décembre mil neuf cent dix sept en présence des témoins soussignés.

La compagnie la Municipalité du Canton Joly corps Politique et Incorporé ayant son principal bureau d'affaires dans le Village de Labelle dit district et Comté, ici représentée et agissant aux présentes par monsieur Louis Lubinville cultivateur du Canton Joly et fils Léonard du Village de Labelle en leurs qualités respective de l'ainé et de Secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton Joly à ce dûment autorisés par une résolution passée par le conseil municipal du Canton Joly à sa session du 20 Août 1917.

Laquelle compagnie agissant et représentée comme susdit a par les présentes Vendu à monsieur Jules Brassard cultivateur du Canton Joly à ce présent et acceptant acquérance pour lui ses héritiers et ayant cause savoir:

- 1° Le lot numéro 14 du rang I du Canton Joly de la contenance de 123 acres.
- 2° Le lot numéro 15 du rang I du Canton Joly de la contenance de 123 acres.

3° Partie du lot numéro 14 du rang I du Canton Joly côté Ouest, de la contenance de six mètres avec bâtiisse y dessus érigées.

*E. J.  
J. L.  
J. B.  
J. B. B.*  
La contenance des terrains ci-dessus vendus s'entend plus ou moins la Vendresse étant propriétaire de ce que dessus vendu pour l'avoir acquis du conseil de Comté le six mars mil neuf cent douze.

Ainsi que le tout se trouve le dit acquéreur s'en déclarant satisfait pour l'avoir on a visité et en prende livraison immédiatement, la dite Vendresse s'en dessaisissant actuellement à son profit la présente vente est ainsi faite, à charge pour l'acquéreur de payer les taxes, cotisations, impositions foncières et répartitions d'Eglise qui seront dues, qu'il est et fut du passé à ce jour.

En outre pour et moyennant la somme de Vingt cinq dollars clairs, la Vendresse n'tenant dans aucun frais sur la production des titres, payable par un billet à douze mois avec intérêt de 6%, ce paiement pouvant être anticipé au gré de l'acheteur. Le conseil municipal du canton Joly par résolution en date de ce jour autorisant monsieur le Maire et le Secrétaire trésorier agissant aux présentes à accepter le billet de l'acquéreur, monsieur Jules Brassard dont acte fait et passé au dit lieu et les jour mois et an ci-dessus mentionnés en présence des témoins soussignés.

*Louis Lubinville Main*

*Canada* Le Julian Brassard de Labelle étant dûment assuré devant moi à Labelle ce 15<sup>e</sup> Province de Québec déclare et dit avoir été présent à la passation de l'acte *entre Jules Léonard Lubinville et Jules Brassard* district de Montcalm ci-dessus, qu'il y a eu les personnes y nommées le Comté Labelle signeur au lieu et les jour, mois et an y mentionné et que lui, le dit déposant et Ulric Brousseau de Labelle *Ulric Brousseau* dont les témoins sur dit acte et y ont apposé leurs signatures.

Assuré devant moi à Labelle ce 15<sup>e</sup>

four de *Jules Léonard Lubinville* mil neuf cent dix sept huit *Ulric Brousseau*

*Jules Léonard Lubinville*

*C. C. S.*  
*Ulric Brousseau*

pour le district de Montcalm.